



## MOTION DE SOUTIEN de la commune de SAINT LAURENT D'AIGOUZE

**N°2016.2**

**Nombre de membres :**

En exercice : 23

Présents : 15

Procurations : 5

Absent excusé : 3

**Nombre de suffrages exprimés :**

Vote pour : 20

Vote contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation : 23/06/2016.

Date de l'affichage : 24/06/2016

**Objet : Contre la fermeture partielle ou définitive du Crédit Agricole de Saint Laurent d'Aigouze.**

Séance du vingt neuf juin 2016

L'an deux mille seize et le vingt neuf du mois de juin, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent PELISSIER, Maire,

Présents : Laurent PELISSIER, Alain FONTANES, Lionel JOURDAN, Philippe CLAUZEL, Philippe PIGNY, Arlette FOURNIER, Marie-Rose TISSOT, Michel NEEL, Santiago CONDE, Myriam MARIN, Marion GEIGER, Stéphanie SUKA, Marilyn FOULLON, Evelyne FELINE, Florence DIOT.

Absents excusés : Jean-Paul CUBILIER, Rodolphe TEYSSIER, Sabine VOLPELLIERE.

Excusés avec procuration : Mairie Pierre LAVERGNE-ALBARIC à Alain FONTANES, Laure MARCON à Marie-Rose TISSOT, Magali POITEVIN-OUILLON à Marilyn FOULLON, Olivier VENTO à Philippe PIGNY, Rudy THEROND à Florence DIOT.

Monsieur le Maire informe le conseil que l'agence du Crédit Agricole a averti les commerçants qu'elle fermera pendant quatre semaines cet été, de la dernière semaine de juillet aux trois premières semaines d'août 2016. Ayant pris immédiatement rendez-vous avec la direction d'Aigues Mortes qui comprend trois agences, le Maire a pu signifier son mécontentement car, l'agence de Saint Laurent d'Aigouze compte 1 500 comptes, ce qui n'est pas négligeable au vu du nombre d'habitants et surtout si on prend le ratio entre le nombre de comptes et le nombre de foyers. De plus, la population augmente de 25 % en saison estivale.

Le Maire fait part au conseil de sa large inquiétude car, pendant le rendez-vous, a émergé l'idée que l'agence pourrait fermer définitivement d'ici la fin de l'année. Les arguments du Crédit Agricole sont les contraintes de gestion, les coûts qui seraient engendrés par la remise aux normes de l'actuelle agence et donc sa faible rentabilité. Le Crédit Agricole a informé que l'agence de Marsillargues n'est qu'à 4 kms. L'agence a étudié la possibilité de fermer l'agence Aimargues à la place, mais celle-ci comptant 4 000 à 5 000 comptes au lieu des 1 500 de la commune, c'est l'agence de Saint Laurent qui fermerait à terme.

Le Maire a exprimé sa vive inquiétude quant aux personnes âgées, non mobiles ou précaires sans véhicule, qui n'ont pas la possibilité ou l'habitude de gérer leur compte par internet. Pour lui, le rôle d'une banque est réel en tant que service de proximité. A la question du devenir du distributeur de billets, le Crédit Agricole a répondu que celui-ci resterait en place jusqu'à la vente du local de l'agence. Or, pouvoir retirer de l'agent liquide est pourtant un moyen de stimuler l'économie, car c'est le moyen de paiement sur les marchés, les commerces de proximité du village.

Le Maire propose donc un vote pour une motion de soutien afin de soutenir la pétition des commerçants dans leur démarche. Il rappelle que la commune se développe et fait d'importants efforts en voirie, équipements publics et réhabilitation notamment de la Place.

Après avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité la motion de soutien à la pétition des commerçants contre la fermeture estivale de l'agence et contre la fermeture définitive qui s'annonce.

Publication au recueil des actes administratifs mentionnés à l'article R.2121-10 du code général des collectivités territoriales  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

publication du

Le Maire  
Laurent PELISSIER

